Compte rendu du Comité Technique Académique de Haute-Savoie du 18 mars

Ordre du jour principal : régulation des postes dans les collèges à la rentrée 2022

QUELQUES CHIFFRES SUR LA SITUATION ENVISAGÉE À LA RENTRÉE 2022 :

- dans les collèges du département : 18 suppressions de postes ; 37 créations ; soit un solde positif de 19 postes
- parmi les 18 suppressions : 3 mesures de cartes scolaires ***(si vous souhaitez des informations plus précises, contactez-nous)***
- 125 postes en complément de service à ce jour (cela va forcément évoluer, car de nombreuses heures, sont pour l'instant des BPM, ce qui signifie qu'elles ne sont attribuées à personne pour l'instant, et des ajustements seront faits avec les résultats des mutations intra, des temps partiels...) ***(si vous souhaitez des informations plus précises, contactez-nous)***
- 1 poste partagé sur trois établissements (à ce jour!)
- 6 à 7 divisions en réserve (des classes pourront donc être ouvertes en juin en fonction des remontées des effectifs)

LES INTERVENTIONS DE FO :

- **FO a dénoncé le nombre insuffisant de créations de postes** : 19 postes supplémentaires, cela ne compense pas les 25 supprimés à cette rentrée ! d'autant que la Haute Savoie reste un département attractif : les élèves sont chaque année plus nombreux dans les collèges du département (+ 305 à la rentrée 2021, + 45 attendus à la rentrée 2022).

NON, la situation ne s'améliore pas ! Sur deux ans ce sont donc 6 postes en collège qui disparaissent pour 350 élèves supplémentaires !

INADMISSIBLE pour FO ! Dire qu'il y a du mieux, c'est fermer les yeux sur l'historique de la situation, c'est se leurrer !

- **FO a dénoncé le nombre trop important de postes en complément de service** en pointant notamment du doigt certains compléments sur des volumes horaires infimes (11 compléments à 3h ou moins) et parfois sur des établissements très éloignés. Certaines situations particulières ont été évoquées.
- **FO a alerté les services de la DSDEN sur les heures supplémentaires, notamment celles imposées aux enseignants en postes partagés**. Pour eux c'est la double peine : les difficultés du partage entre deux établissements (avec les contraintes de transport, d'organisation…) et la surcharge d'heures non souhaitées. *Madame la DASEN a évacué la question, se dégageant de tout rôle à jouer dans ce qu'elle estime être du ressort des chefs d'établissement* ... FO reste à vos côtés pour faire entendre vos revendications.
- **FO a alerté sur certains postes qui n'apparaissent pas sur la liste des postes partagés (ni au mouvement intra)** *La DASEN a effectivement concédé que cette situation était anormale et la question sera évoquée auprès de la Rectrice afin de voir les raisons de ces disparitions*. Les représentants FO qui siègent en Comité Académique demanderont des explications.

RÉSULTATS DU VOTE CONCERNANT LA RÉGULATION DES POSTES DANS LES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT :

- **CONTRE : FO et FSU**
- **ABSTENTION: UNSA et SGEN**

Contactez-nous si vous souhaitez des informations (sur les postes partagés, les mesures de cartes scolaires, les postes réservés stagiaires… les mutations) : snfolc74@wanadoo.fr